

Amendement présenté par Marc Grivel et Christophe Geourjon

Reverser une partie de la Contribution Energie Climat directement à la Métropole de Lyon pour financer les actions de son Plan Climat Air Energie Territorial

L'impact de nos activités économiques sur les ressources, sur notre environnement et sur le climat n'est aujourd'hui plus à démontrer. L'urgence climatique exige d'amplifier la transition énergétique, c'est un devoir vis-à-vis de notre planète, de nos enfants et des générations futures. Il est de notre responsabilité de changer notre modèle de développement, pour aller vers une société plus sobre en ressources, plus résiliente. Mais pour que ce projet réussisse il est nécessaire de ne laisser personne sur le bord de la route, de ne pas créer de nouvelle fracture sociale autour des enjeux du climat, d'autant que ce sont déjà aujourd'hui les plus précaires qui pâtissent souvent des dérèglements climatiques. Si nous voulons faire évoluer durablement et efficacement les comportements, il faut impérativement expliquer les actions mises en œuvre, mais surtout proposer des alternatives simples et pragmatiques.

Les pouvoirs publics ont donc une grande responsabilité dans les réponses à apporter. Si la fiscalité carbone est l'une de ces réponses, elle ne peut se faire sans l'acceptation du plus grand nombre. Pour cela, cette fiscalité doit être équitable, c'est-à-dire pour tout le monde, et juste, en tenant compte des moyens et des contraintes de chacun. Il faut également que cette fiscalité soit transparente et efficace : les ressources obtenues doivent permettre de financer des actions concrètes, visibles, au service d'une transition énergétique acceptable et bénéfique pour tous. L'intégralité des recettes de cette fiscalité doit ainsi être affectée exclusivement à des mesures en faveur de la transition écologique.

Cette transition ne doit pas être vécue comme une contrainte, au contraire elle peut être pensée pour améliorer le quotidien des habitants. Par exemple, la politique de rénovation énergétique des logements permet à la fois de lutter contre la précarité énergétique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les territoires sont en première ligne pour proposer et mettre en œuvre ce type de solutions. Or les efforts en matière de transition énergétique coûtent cher. Dans ce contexte où chacun devra prendre sa part pour être à la hauteur des enjeux, il est plus important que jamais de donner aux collectivités les moyens de réussir.

C'est pourquoi nous formulons le vœu qu'une partie de la Contribution Energie Climat, dite « taxe carbone », mise en place en 2014 au niveau national, soit reversée à la Métropole de Lyon. Cette part calculée au prorata de la population servira à financer directement les mesures de notre futur Plan Climat Air Énergie Territorial. Sans ce reversement d'une part de la taxe carbone, dans un cadre budgétaire par ailleurs contraint, il sera plus difficile à la Métropole d'aller plus vite, plus loin comme l'exige l'urgence climatique.

La Métropole de Lyon pourra affecter cette part de la Contribution Energie Climat au renforcement des dispositifs inscrits dans son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) et à la mise en œuvre de nouvelles actions au titre de son futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Nombreux sont les domaines qui pourront être concernés : écorénovation du bâti, énergies renouvelables et réseaux d'énergies, amélioration de la qualité de l'air, transports de marchandises et mobilités alternatives, urbanisme et construction bas carbone, économie circulaire...

La Métropole de Lyon demande au gouvernement qu'une partie de la Contribution Énergie Climat soit reversée à la Métropole de Lyon au prorata de sa population, afin d'accélérer la transition énergétique de son territoire et de mettre en œuvre des mesures concrètes, tout en accompagnant spécifiquement les populations les plus fragiles et les acteurs économiques les plus exposés.